



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2024-270

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2024

# Sommaire

## **63\_REC\_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand /**

84-2024-09-11-00003 - Arrêté Rectoral du 11 septembre 2024<sup>??</sup> portant constitution de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves (2 pages)

Page 3

84-2024-09-11-00002 - Arrêté Rectoral du 11 septembre 2024<sup>??</sup> portant constitution de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale (2 pages)

Page 5



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté Rectoral du 11 septembre 2024  
portant constitution de la Commission  
Consultative Paritaire compétente à l'égard  
des agents non titulaires exerçant des  
fonctions de surveillance et  
d'accompagnement des élèves**

**Numéro d'enregistrement : 2024-03 CCPSUR ACC DRH/DPE/VL**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND**

Vu le code général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;  
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
Vu l'arrêté du 27 avril 2022 fixant le nombre de représentants des personnels à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves ;  
Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;  
Vu l'arrêté du 18 novembre 2022 portant création du bureau de vote électronique centralisateur (public) et l'arrêté du 28 novembre 2022 portant création du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire précitée ;  
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire précitée en date du 8 décembre 2022,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves est ainsi constituée :

**I/ Représentants de l'Administration :**

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPLÉANTS</u></b>
Monsieur le Recteur	Madame Peggy VOISSE, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines
Monsieur Tanguy CAVÉ, Secrétaire Général de l'Académie	Madame Valérie LIONNE, Cheffe de la Division des Personnels Enseignants
Monsieur Charles MORACCHINI, IA-IPR Établissements et Vie Scolaire	Monsieur Olivier LOPEZ, IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire
Madame Claudie DUCEPT, Principale, Collège Marc Bloch, COURNON D'Auvergne	Monsieur Thierry PELOUX, Principal, Collège Albert Camus, CLERMONT-FERRAND
Madame Sandrine MOURIER STOPAR Lycée Gergovie, CLERMONT-FERRAND	Monsieur Romain BAUDOT Collège Lucie Aubrac, CLERMONT-FERRAND



# ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## II/ Représentants du Personnel :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Madame Marie-Laure CHAVOIX, AESH (FO) Collège les Prés, ISSOIRE (63)	Monsieur Antoine GILBERT-CALLEJON, AED (FO) Collège Pierre Mendès France, RIOM (63)
Madame Muriel GERBIER, AESH (FO) Collège la Fayette, BRIOUDE (43)	Madame Guylaine MEHAIGNERY, AESH (FO) Collège Emile Male, COMMENTRY (03)
Madame Isabelle DYDUCH, AESH (FSU) Collège Pierre Mendès France, RIOM (63)	Madame Amandine MARKIEWICZ, AED (FSU) Collège Marc Bloch, COURNON D'AUVERGNE (63)
Madame Jennifer LAFUENTE, AESH (UNSA) Collège Pierre Mendès France, RIOM (63)	Madame Julie BAR NGUYEN, AESH (UNSA) Collège Charles Baudelaire, CLERMONT-FERRAND (63)
Madame Marie-Catherine CARLE, AESH (CGT) Collège Jeanne d'Arc, CLERMONT-FERRAND (63)	Monsieur Arthur BARRAUD, AED (CGT) Lycée Paul Constans, MONTLUCON (03)

### Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 24 mai 2024 sont abrogées.

### Article 3

Monsieur le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 11 septembre 2024

Le Recteur d'Académie,

SIGNÉ

Karim BENMILOUD



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté Rectoral du 11 septembre 2024  
portant constitution de la Commission  
Consultative Paritaire compétente à l'égard  
des agents non titulaires exerçant des  
fonctions d'enseignement, d'éducation et de  
psychologue de l'éducation nationale**

**Numéro d'enregistrement : 2024-03 CCP ENS DRH/DPE/VL**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND**

Vu le code général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;  
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
Vu l'arrêté du 27 avril 2022 fixant le nombre de représentants des personnels à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves ;  
Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;  
Vu l'arrêté du 18 novembre 2022 portant création du bureau de vote électronique centralisateur (public) et l'arrêté du 28 novembre 2022 portant création du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire précitée ;  
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire précitée en date du 8 décembre 2022,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale est ainsi constituée :

**I/ Représentants de l'Administration :**

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLÉANTS</u></b>
Monsieur le Recteur	Madame Peggy VOISSE Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines
Monsieur Tanguy CAVÉ Secrétaire Général de l'Académie	Madame Valérie LIONNE Cheffe de la Division des Personnels Enseignants
Madame Séverine THIOURT Principale Collège Charles Baudelaire, CLERMONT-FERRAND	Monsieur Thierry PELOUX Principal Collège Albert Camus, CLERMONT-FERRAND
Madame Christine VIGNEAU-PELISSIER Proviseure Lycée la Fayette, CLERMONT-FERRAND	Madame Gwladys RAGON Adjointe à la Cheffe de la Division des Personnels Enseignants



# ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## II/ Représentants du Personnel :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Madame Magalie PIRES (FSU) Collège du Val d'Ance, SAINT-ANTHEME (63)	
Monsieur Paul BATUT (FSU) Collège Alice Arteil, LE MAYET DE MONTAGNE (03)	
Madame Sandrine TARDIVAT (FO) Ecole Primaire de MALINTRAT (63)	Madame Marie AUBERT (FO) Ecole Maternelle Beaudonnat, AUBIERE (63)
Monsieur Jean-Philippe REVEILLIEZ (UNSA) Collège Jean Monnet, YSSINGEAUX (43)	Madame Sophie LE DORZE (UNSA) Collège Antoine Audembron, THIERS (63)

### Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 25 mars 2024 sont abrogées.

### Article 3

Monsieur le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 11 septembre 2024

Le Recteur d'Académie,

SIGNÉ

Karim BENMILOUD